

## PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

### AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/.../94/F/2018 POUR LA FOURNITURE DES SERVEURS.

Date de Publication : 19/03/2018

Date d'ouverture des offres : 19/04/2018

L'Office Burundais des Recettes (OBR) lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour « la fourniture des serveurs » dont les spécifications et les quantités se trouvent en annexe du présent Dossier d'Appel d'Offres.

#### **1. Objet.**

Le présent marché concerne la fourniture des serveurs.

#### **2. Financement.**

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2018.

#### **3. Spécification du Marché**

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code révisé des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.

#### **4. Allotissement**

Le présent marché est constitué **en un seul lot.**

#### **5. Délai d'exécution**

Le délai de livraison des équipements est fixé à cent-vingt (120) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

**Les serveurs à livrer devront avoir une garantie technique de type « réparer ou remplacer » de trois (03) ans, compté à partir de leur réception.**

#### **6. Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

**Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code Révisé des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.**

#### **7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes ([www.obr.bi](http://www.obr.bi)), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h00 puis de 14h à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,  
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,

Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,  
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 FBU)** non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

#### **8. Dépôt et Ouverture des Offres.**

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **19/04/2018 à 10 heures locales**. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N° DNCMP/94/F/2018, A n'ouvrir qu'en séance publique du 19/04/2018, à 10h 30'**.

L'ouverture des offres aura lieu le **19/04/2018 à 10 h 30'** dans la salle des réunions du Commissariat Général de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 2<sup>ème</sup> étage.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

#### **9. Délais d'engagement.**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

#### **10. Garantie de soumission**

Une garantie bancaire de soumission **d'un million de francs burundais (1.000.000 BIF)** est exigée.

#### **11. Renseignements.**

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le **14/03/2018**

LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX

Frédéric MANIRAMBONA

